

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 24 avril 2014

Le Conseil Municipal d'ITXASSOU s'est réuni en séance publique le 24 avril 2014 sous la présidence de M. **GAMOY**, Maire.

2014ko apirilaren 24an, Itsasuko Kontseilua bildu da GAMOY auzapezaren lehendakaritzapean.

Présents / Hor zirenak : MM. GAMOY – ITURBURUA – GOÑI – DUCASSOU – MACHICOTE POEYDESSUS – HARISPOUROU – JOUIN – CATELIN LARRE – HIRIBARNE – LACO – ARLUCIAGA – DARQUY – POHELU – MATHOREL – IRIQUIN – AGUERRE BOUVIER – BORTHURY – LASCARAY jaun, andereak.

Absents excusés / Barkatuak : MENDIVIL NOËL

Procuration : Maider MENDIVIL NOËL donne pouvoir à Roger GAMOY

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des présents Jean-Paul ITURBURUA en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la précédente séance : ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

Deux observations sont formulées :

- Jean-Paul IRIQUIN demande s'il peut signer le registre dans la mesure où il est porté « absent » ; il lui est indiqué qu'il est porté absent quant à la délibération portant sur la 1ère question inscrite à l'ordre du jour mais que son arrivée est notée sur le procès verbal attestant ainsi qu'il a participé aux débats qui ont suivi.
- Bernadette BORTHURY s'interroge quant au PV de la séance du 28 mars. Il lui est rappelé que cette séance était consacrée à l'élection du maire et des adjoints et que les élus ont été invités à signer le PV sitôt les résultats de l'élection proclamés.

1 – BUDGET

Le Maire indique que la commission des finances s'est réunie à 2 reprises afin de travailler sur la préparation du budget 2014 proposé ce soir au vote du conseil municipal.

Il précise avant de rentrer dans le détail du budget que s'agissant du poste « indemnités de fonction » il a décidé d'attribuer une délégation à Bernard JOUIN (gestion aérodrome et espace « Ateka ») lequel sera attributaire d'une indemnité mensuelle de 150 € à prélever sur l'enveloppe votée en faveur du maire et des adjoints et donc sans incidence budgétaire.

Jean-Paul ITURBURUA, adjoint aux finances, décline le budget dont la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 751 793 € et la section d'investissement à hauteur de 2 134 164 €.

– Les dépenses de fonctionnement :

A noter les observations suivantes :

- article 60611 : il convient d'étudier les factures de consommation d'eau, ce poste ayant enregistré une augmentation notable,
- article 60623 : alimentation, repas cantine. Intérêt pour les élus de détailler le prix de revient d'un repas servi à la cantine.
- Article 61522 : ce poste dévolu aux frais d'entretien et réparation des bâtiments enregistre une augmentation afin de tenir compte des travaux à réaliser dans 2 logements à Ateka suite à sinistre (les dépenses sont compensées en recettes avec les indemnités par les compagnies d'assurance),
- article 6185 « frais de colloque » : sont ici portés les crédits nécessaires à la finalisation de la

coopération franco-argentine pour un dossier relatif à la cerise,

- article 6262 : nécessité de réaliser un audit des frais de télécommunication,
- chapitre 64 « frais de personnel » : évolution de ce poste de dépenses en vue de la création d'emplois.
- Article 6554 « contributions organismes de regroupement » : ce poste est en nette augmentation afin que la Commune honore ses engagements (délibérations de 2012 et 2013) auprès du Syndicat Départemental d'Energie (participations aux travaux sur le réseau électrique et éclairage public).

S'agissant des **subventions** Jean-Paul ITURBURUA indique que la commission a étudié les demandes de subventions et propose :

- une revalorisation de 2 % du montant alloué annuellement à une majorité des bénéficiaires,
- de majorer la subvention allouée au Club du 3^e Âge « Idekia » et à l'association « Xapata » en prévoyant les sommes respectives de 800 € et 2 000 €,
- d'étudier au cas par cas la situation de 5 dossiers particuliers pour lesquels la commission n'a pu s'accorder majoritairement et de procéder à un vote.

Jean-Paul IRIQUIN s'étonne de cette procédure ; il lui est rappelé que les commissions émettent des avis mais qu'il revient au conseil municipal de décider et de délibérer.

Le 1er dossier concerne la Confrérie de la cerise, association pour laquelle une proposition de réduction de la subvention de 1 060 € (montant 2013) à 500 € a été émise.

Jean-Michel GOÑI s'interroge sur cette diminution notable.

Jean-Paul IRIQUIN indique que la Confrérie de la Cerise est une association qui ne fédère pas et qui n'est pas active dans le village. Il indique que cette subvention a été votée par le passé pour que l'association puisse faire face à un déficit ponctuel et qu'aujourd'hui elle s'impose d'autant moins que le bilan financier présenté relève sans plus d'élément un poste « divers » en dépenses à hauteur de 3 000 €.

Le Maire intervient en indiquant que les associations destinataires de subventions communales ne sont pas forcément connues ou au service des itsasuar d'une part et ne présentent pas d'autre part de bilans déficitaires.

Par ailleurs il indique que si la création de la Confrérie ne s'est pas déroulée de la meilleure des manières il n'en demeure pas moins qu'il serait aujourd'hui dommageable de voir renaître des tensions dans la Commune autour de la Confrérie et de l'Association Itsasuarrak (organisatrice de la fête de la cerise).

Jean-Paul IRIQUIN réagit ne comprenant pas l'allusion à Itsasuarrak et indique au Maire qu'il ne saurait l'autoriser à lui faire un procès d'intention ; ce que le Maire récuse.

Françoise CATELIN LARRE intervient en disant que pour sa part elle serait d'avis de diminuer cette subvention sans pour autant la réduire de moitié ; elle propose de ramener cette subvention à 800 €.

Isabelle ARLUCIAGA indique qu'elle ne juge pas de l'utilité de l'association mais que sa décision en faveur d'une diminution de la subvention s'appuie sur des faits purement comptables.

Jean-Michel GOÑI relève que la Confrérie au travers de ses déplacements (75 sorties au travers de la France) assure la renommée du village.

Jean-Paul IRIQUIN relève que cette association ne génère aucune retombée pour la cerise.

Philippe LASCARAY indique que pour sa part il estime le montant préconisé excessif au regard des sommes allouées à d'autres associations et ce d'autant plus que la Confrérie ne s'est pas obligée au respect des critères associés à la « cerise d'Itxassou ».

Il est décidé de clore le débat et de procéder à un vote à main levée.

- Pour l'octroi d'une subvention de 1 081 € (1 060 € + 2 %) : MM. Gamoy – Iturburua – Harispourou – Jouin – Hiribarne – Mathorel – Machicote Poeydessus – Goñi – Mendivil Noël soit 9 voix

– Pour l'octroi d'une subvention de 500 € : MM. Pochelu – Darquy – Aguerre Bouvier – Iriquin – Borthury – Lascaray – Laco – Arluciaga – Ducassou soit 9 voix

Françoise Catelin Larre réitère sa proposition d'octroi de la somme de 800 € et s'abstient donc sur ce vote.

Compte tenu de l'égalité des voix, celle du Maire est prépondérante : la subvention de 1 081 € est votée.

Herri Urrats : Philippe LASCARAY propose que cette demande de subvention soit retenue et rappelle que Herri Urrats est la Fête qui permet de financer les ikastola. Il retient globalement que SEASKA ne bénéficie pas de fonds publics et qu'il s'agit ici de soutenir la langue basque. Il rajoute qu'il préconisait le versement de la somme de 500 € mais qu'il ramène sa proposition à 250 € en vue d'obtenir un accord à minima.

Il est procédé à un vote à main levée :

– Pour l'octroi d'une subvention de 250 € : M. Goñi – Pochelu – Mathorel – Aguerre Bouvier - Iriquin – Borthury – Lascaray – Catelin Larre soit 8 voix

– Contre l'octroi d'une subvention : MM. Gamoy - Machicote Poeydessus – Darquy – Hiribarne – Laco – Jouin – Arluciaga – Harispourou – Ducassou – Iturburua – Mendivil Noël soit 11 voix

Association « Harrera » : Philippe LASCARAY présente cette association dont le but est, dans le cadre du processus de paix en cours, d'accompagner les prisonniers basques à leurs sorties de prison. C'est une structure qui permet un accompagnement social des prisonniers, basques en priorité, mais pas exclusivement (cas d'un détenu accompagné sur Bayonne). Aujourd'hui il s'agit d'accorder une aide ponctuelle notamment pour l'édition d'un guide de réinsertion.

Il est procédé à un vote à main levée :

– contre le versement d'une subvention : /

– Pour une subvention de 100 € : MM Gamoy – Machicote Poeydessus – Pochelu – Darquy – Mathorel – Catelin Larre – Laco – Arluciaga - Harispourou – Ducassou – Iturburua – Mendivil Noël soit 12 voix

– Pour une subvention de 200 € : MM. Goñi – Aguerre Bouvier – Iriquin – Hiribarne – Borthury soit 5 voix

– Pour une subvention de 400 € : M. Lascaray soit 1 voix

– Abstention : M. Jouin

Xalbador Kolegioa : le Maire indique que le financement des collèges est de la compétence du Département et relève que la commune finance les ikastola.

Philippe LASCARAY reconnaît les efforts consentis par la commune mais argumente sur le nombre d'élèves d'Ixassou scolarisés à Xalbador.

Il est procédé à un vote à main levée :

– contre le versement d'une subvention : MM. Gamoy – Mendivil Noël – Goñi – Machicote Poeydessus – Pochelu – Darquy – Mathorel – Catelin Larre – Laco – Hiribarne – Jouin – Arluciaga – Harispourou – Ducassou – Iturburua soit 15 voix

– Pour une subvention de 100 € : M. Iriquin soit 1 voix

– Pour une subvention de 200 € : MM. Aguerre Bouvier – Borthury – Lascaray soit 3 voix

Euskal Herria Zuzenean : cette association organisatrice du festival EHZ sollicite une subvention dans le cadre de la mise en place de navettes de bus permettant d'acheminer les festivaliers à Mendionde moyennant le prix de 5 € par personne.

Le Maire propose l'octroi de la somme de 50 € contre les 100 € préconisés par d'autres conseillers.

Il est procédé à un vote à main levée :

– pour une subvention de 50 € : MM. Gamoy – Mendivil Noël – Machicote Poeydessus – Pochelu

- Darquy – Mathorel – Iriquin – Laco – Jouin – Harispourou – Iturburua soit 11 voix
- pour une subvention de 100 € : MM. Ducassou – Arluciaga – Hiribarne – Catelin Larre – Lascaray – Borthury – Aguerre Bouvier – Goñi soit 8 voix

En conclusion de l'étude de la section de fonctionnement Jean-Paul Iriquin relève qu'il a soulevé en commission des finances que le poste « énergie, électricité » méritait que l'on porte une réflexion sur les moyens de réaliser des économies. Bernadette Borthury rajoute qu'elle a notamment proposé la solution de panneaux photovoltaïques. Jean-Paul Iturburua lui indique que cela a effectivement été préconisé et les crédits portés en section d'investissement.

- **Les recettes de fonctionnement :**

A noter les observations suivantes :

- article 70321 « redevance occupation domaine public » : Jean-Paul Iturburua indique que la commission s'est prononcée pour l'application d'une augmentation de 5 % à tous les droits. Toutefois il est relevé le caractère dérisoire de certains de ces droits et l'importance de différencier les droits sur les occupations pour stationnement et les occupations pour « exploitation de terrasse ». Il est décidé de porter une réflexion sur ce dossier afin de remettre à plat les conditions financières de ces autorisations et droits.
- Article 7067 « redevances péri-scolaires » : la demande d'étudier la participation exacte de la commune dans le prix du repas servi à la cantine scolaire municipale est réitérée.
- Article 7321 « attribution de compensation » : le Maire explique ici la compensation versée par la Communauté de Communes « Errobi » aux communes. Cette compensation est à la baisse cette année compte tenu que la communauté de communes a pris des compétences nouvelles (culture, ikastola) moyennant un transfert des charges.

Philippe Lascaray profite de l'évocation de la Communauté de Communes pour s'offusquer du vote qui vient de se dérouler au conseil communautaire et portant sur l'attribution des indemnités de fonction des président et vice-présidents. Il a noté une augmentation de 400 %. Il estime cette augmentation scandaleuse alors même que les budgets des collectivités enregistrent une baisse ou une suppression des dotations et que les contribuables sont contraints à toujours plus d'efforts.

Le Maire relève que si cette augmentation est réelle il n'en demeure pas moins qu'elle est tout à fait légale et que les élus communautaires n'ont pas voté l'indemnité maximale en ce sens que c'est la strate démographique inférieure qui a été retenue.

Bernadette Borthury relève que le Président de la Communauté s'est exprimé sur les ondes indiquant la nécessité pour les collectivités de « se serrer la ceinture (sic) » mais n'hésite pas parallèlement à s'augmenter notablement.

Philippe Lascaray relève que les sommes en jeu se chiffrent à 450 000 €.

Isabelle Arluciaga demande de fermer cette parenthèse « communauté de communes » pour s'intéresser aux questions à l'ordre du jour encore nombreuses à traiter. Jean-Paul Iriquin lui fait remarquer les obligations attachées à la fonction d' élu.

- Article 7362 « taxe de séjour » : Jean-Paul Iturburua indique les tarifs et sollicite les élus pour appliquer une augmentation de 5 centimes d'euros. Jean-Michel Goñi demande si cette taxe est assujettie à un contrôle ? Jean-Paul Iturburua indique que cette taxe est assise sur un régime déclaratif. Nathalie Aguerre Bouvier questionne sur la destination des recettes de cette taxe. Les revenus de la taxe sont destinés au financement d'opérations en faveur de l'accueil et du tourisme (signalétique, point info, tables de pique-nique...).

Le conseil délibère à l'unanimité en faveur de cette augmentation de 5 centimes d'euros applicable pour les années 2015 et 2016.

- **Le vote des contributions directes :**

Le Maire indique qu'il a proposé en commission des finances une augmentation de 2 % du taux des taxes afin de compenser le montant des allocations compensatrices. Il relève que cette compensation s'avère être une opération blanche pour le contribuable. Sauf à noter comme le relève Isabelle Arluciaga que le contribuable, compte tenu de l'augmentation des bases d'imposition, voit lui son impôt augmenter. Elle estime compte tenu du bilan positif des comptes communaux qu'il n'y a pas nécessité d'augmenter les taux.

Philippe Lascaray la rejoint sur ce point là. Jean-Paul Iturburua indique que pour sa part il est en faveur d'une augmentation car le contribuable demandeur de services est en mesure de comprendre que le financement de ces services publics est assuré par les contributions.

Philippe Lascaray note que avec l'arrivée de nouvelles populations dans le village la commune est en mesure de se prémunir budgétairement.

Jean-Paul Iturburua précise qu'il est favorable à une augmentation minime mais régulière des taux (position qu'il défend de longue date) et éviter le recours à des actions certes plus ponctuelles mais aussi plus drastiques sur un exercice budgétaire.

Il est décidé de procéder à un vote à main levée :

- pour une augmentation de 2 % des taux : MM. Gamoy – Mendivil Noël – Iturburua – Goñi – Machicote Poeydessus – Darquy – Mathorel – Iriquin – Laco – Harispourou soit 10 voix
- contre l'augmentation des taux : MM. Pochelu – Aguerre Bouvier – Borthury – Lascaray – Catelin Larre – Hiribarne – Jouin – Arluciaga – Ducassou soit 9 voix

Le conseil procède ensuite à l'étude de la section investissement qui s'équilibre à la somme de 2 134 164 €.

Le budget de la commune est voté par :

- 14 voix « Pour » (MM. Gamoy – Mendivil Noël – Goñi – Machicote Poeydessus – Pochelu – Darquy – Mathorel – Laco – Hiribarne – Jouin – Arluciaga – Harispourou – Ducassou - Iturburua)
- 3 abstentions (MM. Iriquin – Aguerre Bouvier – Catelin Larre)
- et 2 voix « contre » (MM. Borthury – Lascaray).

Le budget annexe du cimetière ne suscite pas de débat ; il est voté à l'unanimité.

Le budget annexe du lotissement est voté par 16 voix « Pour », 1 abstention (Aguerre Bouvier) et 2 voix « contre » (MM. Borthury – Lascaray).

Pour conclure Philippe Lascaray explique pourquoi lui-même et Bernadette Borthury ont voté contre le budget général de la commune : il ne s'agit pas de sanctionner une mauvaise gestion mais bien une gestion très frileuse. Eux mêmes et leur groupe de réflexion relèvent que ce budget largement excédentaire n'est pas mis au service de la population. Ils reconnaissent nombre de choses positives mais relèvent qu'eux mêmes étaient porteurs de projets qui n'ont pu être présentés pour ce budget.

Le Maire relève que l'exercice budgétaire est particulier cette année compte tenu du renouvellement des conseils municipaux. Il indique que des projets sont lancés et retenus et qu'il convient de traiter de leur financement sur l'exercice budgétaire 2014.

Jean-Paul Iturburua précise que la commission des finances peut et doit se réunir autant que nécessaire afin de travailler à des orientations budgétaires et anticiper les projets.

Pour conclure le Maire remercie la collaboration de Mirentxu Iriquin à l'élaboration du budget.

Jean-Paul Iriquin relève l'importance de la commission « finances » et s'étonne que l'adjoint en charge de la voirie et des bâtiments n'en fasse pas partie. Jean-Michel Goñi lui fait remarquer que s'il n'a pas participé aux travaux de la commission il n'en demeure pas moins qu'il suit les dossiers tant d'un point de vue technique que financier.

Jean-Paul Iriquin en fait une question de respect.

2 – EMPLOI : création de postes

Le Maire indique que la commission en charge notamment des écoles s'est réunie et que les déléguées de l'Ecole Publique ont également travaillé sur la réforme des rythmes scolaires.

De ce travail il ressort que des besoins ont été identifiés et Anita Ducassou est invitée à rendre compte de la réflexion de la commission.

Elle indique qu'une réunion a été organisée entre les élus délégués à l'Ecole Publique, les enseignants et les délégués des parents d'élèves de l'Ecole Publique. Elle précise que ce travail est centré sur l'Ecole Publique car la réforme des rythmes scolaires s'impose à l'Ecole Publique. Philippe Lascaray

relève que l'Ikastola a adopté la semaine à 4,5 jours et que les écoles dans leur ensemble doivent être aidées de la même manière.

Anita Ducassou précise qu'elle a reçu Arantxa Eyherabide pour Arrokaragai Ikastola laquelle doit remettre une demande officielle à la commune pour l'étude du « dossier d'incidence » de l'application de la Loi traitant de la réforme des rythmes scolaires.

Le Maire rappelle que la commune s'est vue imposer une obligation et qu'elle a été amenée à traiter le dossier dans les délais impartis. Il précise qu'il a reçu en son temps les enseignants des 3 écoles et que s'agissant de l'Ikastola et de l'Ecole Privée aucune décision n'avait été prise.

Nathalie Aguerre Bouvier relève que l'Ecole Privée n'a pas adhéré à la réforme par manque de concertation.

Ceci étant la commission et le comité de pilotage proposent le recours à un personnel vacataire qui sera chargé pour la fin du mois de juin d'une mission visant à l'accompagnement de la réflexion et la coordination des activités péri-scolaires.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place de cette vacation à hauteur maximum de 20 heures.

Par ailleurs et pour gérer ces activités il est proposé la création à compter du mois de septembre d'un emploi non permanent.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le principe de cette création de poste.

Enfin le Maire évoque la fin du contrat de Nanou Laville, responsable de la bibliothèque, et son départ à la retraite. Il indique la nécessité de son remplacement et propose la création d'un poste à temps complet (contre 30 heures actuellement) d'agent administratif qui interviendra à la bibliothèque ainsi que dans les services administratifs communaux.

Philippe Lascaray relève que pour sa part il a porté une réflexion plus globale avec son groupe : il note qu'il serait opportun de réfléchir à un déplacement de la bibliothèque qui gagnerait notamment à se rapprocher des écoles (aujourd'hui les élèves se déplacent en bus) et propose d'élargir la réflexion à un projet plus global de centre culturel avec création d'un emploi en adéquation.

Pour l'heure le conseil municipal retient à l'unanimité la création de ce poste à temps complet.

3 – CCAS : renouvellement du conseil d'administration

M. le Maire indique que la loi stipule que dans les 2 mois de renouvellement des conseils municipaux il faut procéder au renouvellement du conseil d'administration du CCAS. Le nombre d'administrateurs est fixé par délibération du Conseil Municipal et le Maire rappelle ici les règles concernant la composition et la mise en place du Conseil d'Administration du CCAS à savoir :

*« le Conseil d'Administration comprend, outre le Maire qui en est le président de droit, en nombre égal :
- au maximum 8 et au minimum 4 membres élus en son sein par le Conseil municipal,
- au maximum 8 et au minimum 4 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil municipal.*

Les membres élus par le Conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret ».

M. le Maire rappelle par ailleurs qu'actuellement le conseil d'administration du CCAS est composé de 4 membres du Conseil municipal et de 4 membres extérieurs.

Il propose de porter le nombre de membres à 6 en ce sens qu'il n'y a pas de commission communale spécifique «social ».

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 6 le nombre de membres élus.

Le Maire propose sa liste et enregistre la liste portée par Nathalie Aguerre Bouvier.

Il est procédé au vote et selon la règle de la proportionnelle et du plus fort reste sont élus :

MM. Machicote Poeydessus – Ducassou – Hiribarne – Laco – Catelin Larre – Aguerre Bouvier.

4 – Désignation délégués

Le Maire indique que la commune est destinataire d'une demande de désignation de délégués de la part :

- du syndicat de contrat de rivière des Nives : ici le Maire propose en qualité de délégués titulaires : Jean Michel GOÑI et Pierre HARISPOUROU et en qualité de suppléant Bernard JOUIN. Il sollicite des candidatures. Isabelle Arluciaga est désignée en qualité de 2ème suppléant. Adopté à l'unanimité.
- de l'association familiale d'aide sociale : cette structure gère le Relais Assistantes Maternelles. Le Maire propose la candidature de Françoise CATELIN LARRE. Nathalie Aguerre Bouvier fait connaître sa candidature.
Résultats du vote : Françoise Catelin Larre : 15 – Nathalie Aguerre Bouvier : 4
- de l'ADMR : désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la commune. Le Maire propose la candidature de Denise MACHICOTE POEYDESSUS en qualité de titulaire. Nathalie Aguerre Bouvier est désignée en qualité de suppléante. Adopté à l'unanimité.

5 – Commission communale des Impôts Directs

Le Maire rappelle que chaque conseiller a été rendu destinataire de la correspondance relative à la désignation des commissaires de la CCID et du rôle de cette instance.

Il convient donc que le Conseil Municipal propose une liste de 16 membres titulaires et 16 membres suppléants parmi lesquels seront retenus 8 titulaires et 8 suppléants. A noter que parmi ces commissaires il faut nécessairement proposer un titulaire et un suppléant contribuables sur la commune mais domiciliés hors d'ITXASSOU.

La liste n'étant pas complète il sera procédé ultérieurement à cette désignation.

6 – Commissions communales

Le Maire rappelle que lors de la précédente réunion la proposition de Philippe LASCARAY de constituer une commission « langue basque » avait été retenue. Il est procédé à la désignation des membres à savoir : MM. Iturburua – Lascaray – Borthury – Iriquin – Aguerre Bouvier – Darquy – Machicote Poeydessus – Laco – Ducassou – Harispourou.

Le Maire invite la commission ainsi constituée à élire son (sa) vice-président(e).

Sont candidats Jean-Paul Iturburua et Philippe Lascaray.

Les résultats du vote proclamés (6 voix pour Jean-Paul Iturburua, 4 voix pour Philippe Lascaray), Jean-Paul Iturburua est nommé vice-président.

Par ailleurs le Maire rappelle que Jean-Paul IRIQUIN avait relevé que sur la précédente mandature la commune comptait avec une commission « écobuage ».

Le Maire confirme que par arrêté préfectoral de 2007 amendé par un nouvel arrêté de 2012 les Communes peuvent créer des commissions locales ou intercommunales d'écobuage et en demander ou pas l'agrément.

S'agissant de la commission d'écobuage constituée précédemment sur ITXASSOU aucune demande d'agrément n'a été déposée et elle a été constituée spontanément sans avis du conseil municipal ; elle est une émanation de la commission « agriculture ».

Elle a par contre tout à fait fonctionné et comptait depuis 2012 avec 2 élus (Jean Paul IRIQUIN et Ramuntxo BORDA), avec 2 représentants du Conservatoire des Espaces Naturels et de Euskal Herriko Laborantza Ganbara (prestataires et animateurs du SIVU Natura 2000), avec des représentants des groupements pastoraux et de l'ACCA ainsi que des éleveurs.

Des informations ont été sollicitées auprès de la DDTM, et plus précisément de M. GIPOULOUX. Le Maire indique que dès lors qu'un point du dossier aura été fait avec ce service de l'Etat il invitera le conseil municipal à constituer cette commission.

Le Maire propose de rajouter à la commission « Environnement – Voirie rurale » la compétence « cimetière ». Accord à l'unanimité.

Enfin et comme cela a été évoqué lors de la précédente réunion du Conseil le Maire rappelle que les commissions communales sont composées exclusivement des conseillers municipaux lesquels peuvent faire connaître leur souhait d'intégrer ou quitter une commission.

Le Maire indique que Françoise Catelin Larre et Denise Hiribarne lui ont fait connaître leur volonté d'intégrer la commission « finances ». Jean-Michel Gofii demande également à en faire partie.

Parallèlement Nathalie Aguerre Bouvier indique quitter la commission « Ecole – Information - Culture ». Chaque élu sera destinataire d'un tableau mis à jour.

7 – Aménagement de la voie « karrika Nagusia »

Le Maire rappelle que chaque élu a été rendu destinataire d'un plan général de l'opération « Ordokia » et d'une vue de la voie communale depuis le rond-point d'Ordokia et jusqu'à la pharmacie.

Ces documents font ressortir les surfaces que la commune doit acquérir auprès des Larramendy pour procéder aux aménagements nécessaires à la voie « Karrika Nagusia » sachant que ces surfaces sont portées en emplacement réservé sur le PLU.

L'acquisition des surfaces est adoptée par 17 voix « Pour » et 2 voix « Contre » (MM. Borthury – Lascaray).

Par ailleurs dans le cadre des travaux d'aménagement de cette voie le Conseil Municipal confirme par 17 voix « Pour » et 2 « contre » (MM. Borthury – Lascaray) une mission de maîtrise d'oeuvre au service intercommunal « voirie et réseaux » de l'Agence Publique de Gestion Locale et autorise le Maire à signer la convention à venir.

Philippe Lascaray indique que son groupe vote contre dans la mesure où il est contre le projet « Ordokia ».

8 – Route de Halkeya : régularisation

Le Maire indique que la Commune est saisie d'une demande de Beñat LARTEGUY qui souhaite que la Commune procède à une régularisation de la voie communale de Halkeya.

Le Maire propose de régulariser cette situation par un acte notarié à intervenir par devant Maître de Rezola : cession pour l'euro symbolique de la parcelle à la Commune et frais d'acte à charge de la commune. Adopté à l'unanimité.

9 – Rénovation ancienne Mairie – Etxe Ttipia : convention droit de passage avec les consorts PINEDA

Le Maire indique que la voie située au droit de la propriété Etxe Ttipia est une voie privée appartenant aux consorts PINEDA.

En vue de la réhabilitation des propriétés communales et de la nécessité pour la commune d'accéder à l'arrière il est important d'obtenir un droit de passage sur cet accès.

Le Maire sollicite du Conseil l'autorisation de signer une servitude de passage et retienne le principe (dès lors que la Commune aura réalisé les travaux de réhabilitation de ses propriétés) de prendre à charge du budget communal et sur la longueur affectée par cette servitude les travaux de voirie.

Jean-Paul Iriquin s'étonne que ce dossier qui a fait l'objet d'une rencontre en Mairie en septembre 2013 entre les divers riverains n'ait pas avancé et se décante aujourd'hui. Il dénonce un blocage ainsi qu'un manque de volonté d'avancement des dossiers sur la précédente mandature.

Un échange s'ensuit entre le Maire et Jean-Paul Iriquin se reprochant mutuellement et principalement inertie et absence de communication.

QUESTIONS DIVERSES

– Demande de l'association GOXOKI : le Maire fait part de la demande du président de l'association de reprendre les termes de la convention afin d'autoriser l'organisation de plus de soirées (6 contre 4 actuellement). Il est décidé que la commission « associations - fêtes » convoquera une

rencontre.

- Le Maire présente le projet porté par la commission « information » de publication d'une feuille d'informations « Le petit itsasuar ». Philippe Lascaray propose une écriture corrigée de la partie en basque et s'accorde avec un certain nombre d'élus sur le titre en basque à savoir « Itsasuko berriak » (Jean Paul Iturburu propose « Itsasuko berri laburrak »). Nathalie Aguerre Bouvier et Bernadette Borthury rappellent les modifications à apporter dans la rédaction en français ; corrections soumises d'ores et déjà par courriel.

- Projet d'aménagement de la Place et de la rue : le Maire informe les élus d'un rendez-vous fixé au **lundi 5 mai à 9 H 00** avec Xabi ARBELBIDE, architecte paysagiste, pour présentation d'un diagnostic et réflexion sur un premier scénario d'aménagement.

- Le Maire informe l'assemblée que la commune est amenée à faire une modification simplifiée du PLU pour la zone 1AUa (zone « Ordokia »). En effet les services instructeurs de la DDTM ont sollicité une modification simplifiée pour correction d'une erreur matérielle (modification du terme « annexes » par le terme « garages »). Cette modification nécessite une mise à disposition du public pendant un mois d'un dossier. Philippe Lascaray demande si cette mise à disposition autorise des demandes ou observations autres sur le projet. La réponse est négative, la modification simplifiée dont il s'agit concerne uniquement cette correction.

- Rappel réunions de la commission « Urbanisme » :
- 21 mai, 16 H 00 - 4 juin, 14 H 30 - 5 juin, 8 H 30

- Rappel réunion mensuelle d'information le lundi 5 mai à 20 H 00

- Jean-Paul ITURBURUA convoque la commission « Economie » pour aborder le dossier du marché communal le 28 avril 2014 à 18 H 00. Il précise que Jean-Michel ETCHEPARE y participera.

- Anita Ducassou convoquera la commission « culture – écoles - information » début mai.

- Elections européennes du 25 mai : le Maire fait le point du tour de garde des élus. Planning joint.

- Cérémonies des 8 mai (armistice) et 18 mai (Mémorial du Pays-Basque – Afrique du Nord) : le Maire rappelle l'organisation de ces cérémonies sur la commune.
 - 8 mai : messe à Itxassou à 11 H 00 suivie de la cérémonie au Monument aux Morts et de l'apéritif offert par la Commune au restaurant « Le Chêne »
 - 18 mai : messe à Itxassou à 10 H 00 suivie de la cérémonie devant la stèle à 11 H 30.

- Le Maire présente l'édition d'un livre de recueil de chants « Itsasu Olhako Kantu Kaierak » proposé à la vente par l'association « Lapurdi 1609 » au prix de 10 €. Il est décidé d'en acquérir 10 exemplaires.

La séance est levée à minuit.

